



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 3727

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le problème toujours en suspens du remboursement des emprunts russes. Un accord du 26 novembre 1996 prévoyait l'indemnisation de ces titres dans des délais assez brefs. Or, à ce jour, les possesseurs d'emprunts n'ont encore rien reçu des 600 millions qui auraient été versés, semble-t-il, par la Russie. Si cette information est exacte, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour que des acomptes puissent être au moins versés avant la fin de cette année.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur l'indemnisation des titres d'emprunts russes. Le mémorandum d'accord du 26 novembre 1996, met un terme aux contentieux financiers franco-russes antérieurs au 9 mai 1945, la Fédération du Russie devant en outre verser à la France, sur quatre ans, 400 millions de dollars US. Cette somme est destinée à l'indemnisation des porteurs d'emprunts émis en France avant 1917, et des personnes physiques et morales françaises ayant subi des pertes ou dépossessions de biens lors de la révolution russe de 1917 et des annexions opérées par l'Union des républiques socialistes soviétiques entre 1939 et 1945. Conformément à cet accord, la Russie a effectué les deux premiers versements au titre de l'année 1997. Par décret pris le 12 février 1997, le gouvernement a institué une commission de suivi du mémorandum d'accord, présidée par M. Jean-Claude Paye, conseiller d'Etat en service extraordinaire. Elle est compétente pour proposer au gouvernement, dans un premier temps, les modalités de recensement des porteurs de titres russes et personnes spoliées de leurs biens, pendant la révolution russe, et à la suite des annexions de territoires entre 1939 et 1945. Dans un second temps, elle fera des propositions concernant l'évaluation des titres et des biens spoliés, et les modalités de l'indemnisation. La commission s'est réunie une première fois le 16 juillet dernier. Durant le mois de septembre, elle a auditionné les représentants des associations de porteurs d'emprunts et de personnes spoliées, le gouvernement attachant la plus grande importance à ce que ses travaux se déroulent dans la transparence. La commission a également entrepris de consulter un certain nombre d'experts, notamment ceux des réseaux financiers qui pourraient prendre part à la mise en oeuvre du recensement des titres. Elle devrait présenter dès le début du mois de novembre ses propositions sur l'organisation du recensement. Le Gouvernement prendra ses décisions sur la base de ces propositions, la commission assurant ensuite le suivi de leur exécution. Le recensement des titres et personnes spoliées devrait avoir lieu dans les prochains mois. La procédure de ratification de l'accord a par ailleurs été engagée, avec l'adoption par le conseil des ministres, le 24 septembre 1997, du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord franco-russe du 26 novembre 1996, qui vient d'être déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3727

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3118

Réponse publiée le : 1er décembre 1997, page 4341